

*Questions au Feuilleton*

urbaines, villageoises ou autres, ni au-dessus de rassemblements de personnes en plein air, à moins qu'il ne le fasse à une altitude qui lui permette, en cas d'urgence, d'effectuer un atterrissage sans mettre indûment en danger les personnes ou les biens à la surface; cette altitude ne sera, en aucun cas, inférieure à mille pieds au-dessus de l'obstacle le plus élevé situé dans un cercle horizontal de deux mille pieds de rayon centré sur l'aéronef, ni b) Ailleurs qu'au-dessus des agglomérations mentionnées en a), à une altitude inférieure à cinq cents pieds au-dessus de la surface du sol ou de l'eau, à moins que le vol ne puisse s'effectuer sans mettre indûment en danger les personnes ou les biens à la surface.

**Activités des aéronefs—port de Vancouver**

Afin de promouvoir des techniques de manœuvre sûres dans le port de Vancouver et de réduire le bruit dans les agglomérations adjacentes, aucun aéronef ne peut traverser l'agglomération de Vancouver à moins de 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Les aéronefs à destination et en provenance du port sont censés suivre les procédures ci-dessous décrites: 1. Tous les aéronefs doivent garder l'écoute radio sur la fréquence de 122.9 MHz.

2. L'aéronef qui approche doit émettre sur la fréquence de 122.9 MHz par le travers de Point Grey ou d'Atkinson puis émettre à nouveau en approchant de Third Beach. Cette émission servira à préciser la position et l'altitude, ainsi que les intentions du pilote.

Exemple: «C-FABC» Point Grey en direction du Port, avec l'altitude suivi d'un second compte rendu. «C-FABC» approchant de Third Beach en direction du Port».

3. L'aéronef au départ indiquera la direction prévue du décollage sur la fréquence de 122.9 MHz, demeurera au-dessus de l'eau et réduira son régime pour voler en croisière ascendante quand il pourra le faire en sécurité. Des comptes rendus à titre d'information suivront au-dessus du pont Lions Gate et de Point Grey ou d'Atkinson pour indiquer l'altitude de l'appareil et les intentions du pilote.

Exemple: «C-FABC»—prêt à décoller (direction est) (direction ouest) suivie d'un second compte rendu. C-FABC verticale Lions Gate (avec l'altitude) en direction de Point Grey (Atkinson).

**REMARQUE:** L'aéronef ayant l'intention de traverser la zone de contrôle intégral de Vancouver doit communiquer avec la tour de Vancouver sur la fréquence de 124.0 MHz lorsqu'il vole à 2,000 pieds ou moins au-dessus du niveau de la mer, ou avec le radar de Vancouver sur 125.2 MHz lorsqu'il vole à plus de 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Consulter le «VFR Supplement» pour prendre connaissance des procédures VFR à l'intérieur de la région terminale.

**PARC NATIONAL DE PRINCE-ALBERT—LES RAPPORTS**

**Question n° 1217—M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Quand le gouvernement publiera-t-il les rapports des audiences publiques sur la question du parc national de Prince-Albert qui ont pris fin en 1971?

2. Le 15 décembre 1974, les rapports en question avaient-ils été envoyés à la traduction et a) dans l'affirmative, quand, b) sinon, pourquoi?

**L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Aucune date n'a encore été fixée, mais ce sera probablement au début de février.

[M. Marchand (Langelier).]

2. a) Le rapport a été envoyé à la Traduction le 10 décembre 1974. b) Sans objet.

● (0000)

**PERSPECTIVES-JEUNESSE 1974—LES VERSEMENTS PAR PROVINCE**

**Question n° 1237—M. Marshall:**

1. Quel a été, en 1974, le montant versé à chaque province au titre du programme «Perspectives-Jeunesse» et combien d'emplois ont été créés dans chacune d'elle?

2. Quels critères ont servi à fixer le montant accordé à chaque province, en 1974, dans le cadre de ce programme?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1.

Province et territoires	Nombre d'emploi créés	Montant accordé à chaque province \$	
Terre-Neuve	1,340	1,013,000	(Ce montant comprend les \$200,000 qui ont servi à subventionner des projets valables dont les activités se sont étendues au-delà d'un secteur donné de direction.)
Nouvelle-Écosse	1,341	1,141,000	
Île-du-Prince-Édouard	218	192,000	
Nouveau-Brunswick	1,120	951,000	
Québec	8,815	9,255,000	
Ontario	7,705	7,731,000	
Manitoba	1,347	1,252,000	
Alberta	1,893	1,728,000	
Saskatchewan	1,150	1,110,000	
Territoires du Nord-Ouest	289	150,000	
Colombie-Britannique	2,276	2,114,000	
Yukon	31	16,000	

2. Les fonds affectés au Programme Perspectives-Jeunesse 1974 ont été répartis entre les 33 secteurs de direction du ministère dans tout le Canada. On s'est servi des critères décrits ci-dessous. Un secteur de direction comprend plusieurs centres de main-d'œuvre du Canada. Un tiers des fonds affectés au Programme Perspectives-Jeunesse a été réparti entre les secteurs de direction en fonction du nombre de personnes de 15 à 25 ans vivant dans les secteurs, d'après le recensement de 1971. Les deux autres tiers ont été répartis conformément aux critères établis qui tiennent compte des éléments suivants: a) le nombre d'emplois d'un certain type, normalement offerts aux jeunes, par secteur; b) le nombre de personnes âgées de 15 à 25 ans, par secteur. Le nombre d'emplois offerts et le nombre de personnes âgées de 15 à 25 ans ont été combinés, pour chaque secteur de direction, dans un indice des débouchés offerts aux jeunes. Le numérateur de l'indice était le nombre d'emplois offerts aux jeunes dans le secteur de direction, tandis que le nombre des personnes âgées de 15 à 25 ans constituait le dénominateur. Les professions comprises dans l'indice se limitaient à celles où les étudiants et d'autres jeunes pouvaient s'attendre à obtenir rapidement du travail en raison du peu d'expérience et d'aptitudes exigées. L'indice des débouchés offerts aux jeunes donnait la position relative de chaque secteur de direction en fonction des débouchés offerts aux jeunes et du nombre de personnes âgées de 15 à 25 ans. Cet indice a ensuite été relié au nombre de jeunes vivant dans le secteur (indice des débouchés offerts à des étudiants de 15 à 25 ans). Les résultats obtenus ont servi à répartir les deux tiers des fonds affectés au Programme Perspectives-Jeunesse. En d'autres termes, les fonds ont été affectés aux secteurs en tenant compte des débouchés offerts et du nombre de jeunes vivant dans le secteur. Le total des fonds affectés à un secteur de direction constituait la somme répartie d'après: (1) le nombre de jeunes vivant